Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260320-DELIB_2026_07-DE

MAIRIE
DE
GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15

Délibération n° 2026-07

Objet

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 16 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - BRAUD Noémie - CORNUEL Laurence – DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LEHERICY Ethan - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine – MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel – TOUZE Benjamin

Conseillers absents excusés :

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Jean-Marc GUILLAUME

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au maire avant de procéder à leur élection,

Considérant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GUILLAUME

MAIRIE de GOURHEL 56800